



Chef de service de sécurité incendie de niveau 3 – S.S.I.A.P. 3

Formacode : 42854
CPF : 148247

Objectif de l'action :

Etre capable de diriger un service de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans un établissement recevant du public ou dans un immeuble de grande hauteur.

Public visé

Tout personne souhaitant obtenir le niveau de chargé de sécurité.

Prérequis

Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience ; être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Titre ou diplôme validé : Attestation de formation.

Niveau d'entrée en formation : III IV

Niveau de sortie : III IV

Durée

216 heures.

Effectif

Formation par groupe 10 participants maximum.

Responsable pédagogique

Jean-François GASPARI.

Formateur

Formateur certifié incendie, titulaire du S.S.I.A.P. 3.

Validation de la formation

Avoir suivi toutes les séquences de formation et aux épreuves de certification définies par l'arrêté du 2 mai 2005.

Tarif

Accès à la formation

Sur devis.
A la commande.

Dates et horaires

A définir par la SAS AFSIS.

Lieu de la formation

La formation est disponible en intra-entreprise.

Moyens pédagogiques et techniques

Enseignement théorique et technique visant les opérations pratiques de prévention, d'intervention et de manipulations des moyens de secours. Support Légifrance, exercices pratiques, mises en situation. Pratique ronde. Matériel incendie nécessaire à la formation.

Programme pédagogique

- ✚ **PARTIE 1** : Le feu et ses conséquences.
- ✚ **PARTIE 2** : La sécurité incendie et les bâtiments.
- ✚ **PARTIE 3** : La règlementation incendie.
- ✚ **PARTIE 4** : Gestion des risques.
- ✚ **PARTIE 5** : Conseil au chef d'établissement.
- ✚ **PARTIE 6** : Correspondant des commissions de sécurité.
- ✚ **PARTIE 7** : Le management de l'équipe de sécurité.
- ✚ **PARTIE 8** : Le budget du service sécurité.

Informations sur les services complémentaires

L'examen est conforme aux dispositions prévues par l'arrêté du 02/05/2005 et textes ultérieurs.



PROGRAMME

- ✚ **PARTIE 1 : Le feu et ses conséquences.**
 - Le feu,
 - Le comportement au feu,
 - Mis en œuvre des moyens d'extinction.

- ✚ **PARTIE 2 : La sécurité incendie et les bâtiments.**
 - Matériaux de construction,
 - Etudes de plans,
 - Outils d'analyse.

- ✚ **PARTIE 3 : La réglementation incendie.**
 - Organisation générale de la réglementation,
 - Classement des bâtiments,
 - Dispositions constructives et techniques,
 - Moyens de secours,
 - Visites,
 - Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.

- ✚ **PARTIE 4 : Gestion des risques.**
 - Analyse des risques,
 - Réalisation des travaux de sécurité,
 - Documents administratifs.

- ✚ **PARTIE 5 : Conseil au chef d'établissement.**
 - Information de la hiérarchie,
 - Veille réglementaire.

- ✚ **PARTIE 6 : Correspondant des commissions de sécurité.**
 - Les commissions de sécurité.

- ✚ **PARTIE 7 : Le management de l'équipe de sécurité.**
 - Organiser le service,
 - Exercer la fonction d'encadrement,
 - Notions de droit du travail,
 - Notions de droit civil et pénal.

- ✚ **PARTIE 8 : Le budget du service sécurité**
 - Suivi budgétaire du service,
 - Fonction achat,
 - Fonction maintenance.